

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1950 :

Réalisation des infrastructures et équipements de la poche école PNRU de Bois d'Olives :
Approbation du Compte Rendu Annuel au Mandant au 31/12/2024 par le Mandataire SEDRE

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Le Maire



Accusé de réception
974-24070000000000000000-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1950 : Réalisation des infrastructures et équipements de la poche école PNRU de Bois d'Olives : Approbation du Compte Rendu Annuel au Mandant au 31/12/2024 par le Mandataire SEDRE.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 21 février 2023 le Conseil Municipal, dans son affaire n°23/087, reçue en sous-préfecture de Saint-Pierre le 24 février 2002, avait approuvé l'avant-projet Infrastructures du projet de renouvellement urbain du quartier de Bois d'Olives ainsi que le programme et le montant d'opération pour la mise en oeuvre opérationnelle de la Poche Ecole dans le cadre d'un mandat.

Par délibération en date du 16 Mai 2023 le Conseil Municipal a autorisé la signature du contrat de Maîtrise d'ouvrage mandaté pour l'opération « Réalisation des infrastructures et équipements de la poche école PNRU de Bois d'Olives » avec la SEDRE .

Le Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) a pour objet de présenter l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre 2024.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération demeure inchangé, à hauteur de 8 192 758,27 € HT.

Au 31 décembre 2024, le bilan comptable est établi comme suit :

- Dépenses engagées : 32 230,57 € TTC
- Recettes perçues : 163 733,23 € TTC

L'année 2025 sera principalement consacrée à la poursuite et à l'approfondissement des études et démarches engagées. Il est notamment prévu :

- La mise en œuvre de la mission MS1 confiée au Maître d'oeuvre de l'opération, comprenant :
 - le confortement et l'analyse critique de l'AVP,
 - la réalisation d'esquisses (ESQ) sur les secteurs en co-construction,
 - la reprise de l'AVP sur l'ensemble du périmètre d'étude,
 - ainsi que la préparation des consultations pour les phases suivantes : PRO, ACT, et DET.
- La poursuite de la concertation avec les acteurs du territoire et des démarches de co-construction.
- L'attribution de marchés nécessaires au bon déroulement de l'opération, notamment pour :
 - l'assistance environnementale,
 - l'AMO dédié au réemploi des matériaux,
 - le coordonnateur SPS (CSPS),
 - les études géotechniques,
 - et autres prestations techniques spécifiques.

Les prévisions d'appels de fonds sont présentées dans le tableau ci-après. Elles seront

Prévisions S1 2025	Prévisions S2 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029
150 000,00	350 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	1 600 000,00	1 165 059,68

actualisées régulièrement en fonction de l'avancement réel de l'opération

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1950-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le CRAM est joint en annexe à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance du Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) et ses annexes,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le présent CRAM arrêté au 31/12/2024 maintenant le montant de l'opération à 8 192 758,27 euros HT,

- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel des dépenses pour l'opération dont 435 487,69 euros en 2025,

- **D'APPROUVER** le prévisionnel des appels de fonds pour l'opération dont 500 000 euros HT en 2025,

- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel de la rémunération du mandataire (SEDRE) dont 37 498,62 euros HT en 2025,

- **D'AUTORISER** le Maire, l'élu(e) délégué(e) ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** tous les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

